

DLP-2-12-86014613

Avertissements agricoles

ISSN 0759-9641

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

4 Novembre 1986 - N°23

ARBORICULTURE

LE CAMPAGNOL PROVENCAL .

Ce campagnol a une activité et des moeurs uniquement souterraines. Sa présence se traduit par de petites buttes de déblais de terre à la surface du sol.

Ce ravageur est parfois à l'origine de très sérieux dégâts le plus souvent aux plantations fruitières de Provence et notamment aux vergers de pommiers.

Il décortique les racines et la partie enterrée du collet de nombreux arbres fruitiers et même de jeunes peupliers brise-vent, leur croissance est arrêtée, la récolte compromise et les sujets atteints peuvent succomber au printemps ou durant une sécheresse estivale.

On observe aussi des dégâts en cultures maraîchères (asperges, artichauts....) ainsi que sur champs de luzerne.

LUTTE :

1/ - époque : Novembre à Mars.
2/ - précaution : enlever tous les fruits comestibles présents sur le verger.
3/ - moyens : appâts empoisonnés et piégeage.

- PAR APPATS A CONFECTIONNER

La chlorophacinone est la seule matière active autorisée en lutte individuelle.

. *Tester la présence des campagnols* en quadrillant la surface atteinte par des fosses (30 cm x 20 cm x 20 cm) disposées en quinconce tous les 10 mètres sur chaque rangée d'arbres fruitiers (soit environ 200 à 300 fosses par hectare, suivant les cultures et l'intensité de l'attaque).

Mettre une demi-pomme non traitée dans chaque fosse et refermer soigneusement cette fosse avec : paille compressée, tuile , brique ou sac à engrais, etc ...

Deux jours après, on observe les pommes rongées ou disparues (fosses actives).

. *Lutte proprement dite* : dans ces fosses actives, on remplacera les pommes attaquées ou consommées totalement par des demi-pommes préalablement trempées dans un concentrat huileux de chlorophacinone à 0,25 % (Caïd, Quick concentré, Fébor...).

Renouveler les pommes traitées au fur et à mesure de leur consommation par visite des fosses tous les 2 jours pendant une dizaine de jours. Si nécessaire, recreuser les fosses contrôlées avant de les réalimenter.

Arrêter la lutte lorsque la consommation aura totalement cessé. Si des fosses sont visitées après plus de 10 jours de lutte, il s'agira le plus souvent de réinfestations venant de l'extérieur. Dans ce cas, il sera prudent de maintenir une seule ligne de fosses séparant la culture du voisinage infesté.

P. 1/4

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P. Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er Janv. 31 Déc. 120 F. PAYABLE A REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRAF PACA - CCP N° 9402 55 F - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - MONTFAVET 1986 - ©

- PAR APPATS DEJA PREPARES

Parmi les appâts à base de chlorophacinone, les granulés Muloxyl, semblent les plus attractifs pour ce *campagnol*.

. *Lutte proprement dite* :

Repérer les buttes fraîches et les araser.
Mettre la galerie à nu ,y déposer une cuillère à soupe de granulés et la recouvrir d'une tuile par exemple.
Revenir le lendemain pour renouveler l'appât si nécessaire et ceci jusqu'à ce qu'il ne soit plus consommé.

- PAR PIEGEAGE

Le *campagnol provençal* se piège très bien avec un piège-pince spécial dérivé du piège taupe et vendu par B.T.S., 4, Chemin des Turcols - 25000 BESANCON.

N.B. - Avant toute généralisation de la lutte, s'assurer qu'il s'agit bien du *campagnol provençal* en creusant notamment quelques fosses à proximité des dégâts observés et contrôler si les pommes sont bien consommées; si ce n'est pas le cas, il s'agit sans doute de *taupes* justiciables du piègeage. En cas de difficultés majeures, nous contacter.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET .

Le vol se termine. Suspendre la protection.

TEIGNE DU POIREAU .

Suspendre la protection.

MOUCHE DE LA CAROTTE .

Des dégâts peuvent apparaître dans les parcelles récoltées tardivement, si aucune lutte n'est effectuée.

Dans le cas où la désinsectisation par application d'un microgranulé insecticide date d'avant le 1er Septembre, effectuer un traitement en pulvérisation sur le feuillage des carottes.

Date présumée de la récolte	Date de traitement
avant le 25 Novembre	traitement inutile
avant le 10 Décembre	5 Novembre
après le 20 Décembre	5 Novembre puis 17 Novembre

Les matières actives utilisables sont :

bromophos éthyl	(NEXAGAN)	60 g M.A./hl
chlorfenvinphos	(BIRLANE)	60 g M.A./hl
diéthion	(RHODOCIDE)	50 g M.A./hl

ROUILLE DE L'ASPERGE .

Dans les parcelles très attaquées par la *rouille*, il est préférable de ne pas passer le girobroyeur, mais de ramasser les fanes en bout de champ et de les brûler.

MALADIES DES CHOUX .

De nombreuses attaques sur choux-fleurs ont été enregistrées ces derniers temps, provoquant de nombreuses dépréciations :

- *maladies des nervures noires*
- *alternarioses* et *sclérotinia*
- *mildiou*

Il est possible de lutter contre les maladies de pourriture du coeur et de la "fleur" en effectuant des traitements à l'iprodione (ROVRAL) alterné avec du mancozèbe (DITHANE). Respecter un délai de 15 jours avant récolte.

-----0000-----